

ENTRETIEN DE L'ÉGLISE

L'HUMIDITÉ : ➤ Limiter les problèmes liés à une humidité excessive en procédant aux travaux nécessaires au niveau du bâtiment. ➤ Repérer les infiltrations d'eau (auréoles ...), les remontées d'humidité, les crépis boursouflés et l'apparition de salpêtre. Avertir la mairie.

➤ Surveiller la toiture (mousses, déplacement de tuiles ou d'ardoises) ➤ Inspection des combles, du clocher ➤ Inspection des façades et des gouttières (encrassement).

➤ Ventiler en ouvrant grand les portes par temps sec.

➤ Arracher les plantations collées aux murs extérieurs et replanter à plus de 70 cm.

➤ Ne pas laver le sol de l'église à grande eau.

LES INFESTATIONS : ➤ Boucher les trous par lesquels les rongeurs peuvent s'introduire. Si nécessaire, installer des dispositifs de piégeage et les contrôler régulièrement

➤ Vérifier régulièrement la présence de poussière fine de bois aux pieds des objets et meubles en bois (présence de vers xylophages actifs). En cas d'infestation, si possible, isoler l'objet.

NB : la présence de trous sans poussière indique une infestation ancienne déjà traitée.

➤ Vérifier que tout nouvel objet introduit dans l'église ou la sacristie ne présente pas de signe d'infestation

LES RANGEMENTS : ➤ Garder les meubles sains et en bon état de fonctionnement, ranger l'intérieur et enlever vieilles punaises, vieux clous ...

➤ Ranger séparément et de manière accessible les objets liturgiques utilisés régulièrement.

➤ Ranger les objets non utilisés dans des boîtes de conservation : éviter les cartons, le papier journal, le plastique, le scotch et les agrafes. Boîtes à PH neutre conseillées.

➤ Séparer le matériel d'entretien et de fonctionnement dans un placard séparé et fermé.

➤ Éviter les entassements d'objets dans l'église et la sacristie.

➤ Ne pas entreposer des objets directement sur le sol et au contact des murs et dans des zones de passage.

LE MÉNAGE : ➤ Effectuer régulièrement le ménage (usage du balai déconseillé) ➤ Aspirer le sol puis laver avec une serpillère essorée

➤ Vider régulièrement les vases de fleurs et poubelles afin d'éviter insectes et rongeurs.

➤ Ne pas nettoyer les vitraux avec du produit à vitre. Ne rien appuyer contre les vitraux.

➤ Ne pas brosser les peintures murales.

➤ Dépoussiérer au pinceau doux les objets et meubles en bois peint. Cire d'abeille possible pour meubles non vernis et non peints

➤ Dépoussiérer les objets en pierre nue dont la surface n'est pas poudreuse. Ne pas utiliser de détergent.

➤ Tenir un registre où noter les observations à partager, qui permettront un signalement en cas de détérioration avérée.

LA MAINTENANCE ➤ Vérifier régulièrement le chauffage, la fiabilité des systèmes de fermetures, l'état des éléments en bois : mobilier, sculptures, plancher, escalier, tribune, etc.

➤ Vérifier l'état des vitraux pour éviter la pénétration d'oiseaux (grillage extérieur conseillé)

LES RISQUES D'INCENDIE : ➤ Écarter les objets fragiles ou inflammables des sources de chaleur (chauffages, cierges, éclairage) ➤ Éviter les rallonges électriques superposées.

➤ Effectuer une visite des lieux avec les pompiers du SDIS72 pour évaluer les risques et être conseillé.

Les églises sont des Établissement Recevant du Public (**ERP**) catégorie **V** : les extincteurs ne sont pas obligatoires.